

Décision

Générale

colonial

Décision n° 21-106-1905 solde

n° 21-106-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 106 du 01/09/1905

Date de publication
16 août 1905

Date du numéro
1 septembre 1905

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur en date du 16 août 1905, la solde du sieur Chamsen ismail cadé de djibouti est portée de 50 à 75 fr pour compter du 1er août 1905. La solde du sieur Mohammed Hassen agent indigène du service de la Poste, est portée de 100 à 120 francs par mois, pour compter 1er Septembre 1905; La solde du sieur Mockbell surveillant des travaux publics, est portée de 50 à 75 francs, pour compter du 1er août 1905.